

# Jalon 11

Une loi assure la prise en compte du **bien-être des êtres vivants et des écosystèmes** dans la prise de décision sur **tous les aspects** de l'alimentation

Le bien-être est synonyme de satisfaction des besoins fondamentaux ou de bon fonctionnement. Il indique un état satisfaisant de santé, qui va plus loin qu'une simple absence de maltraitance.

## Pourquoi ce jalon?

- Au niveau mondial, la croissance de la population, l'urbanisation ainsi que la circulation des individus ont pour effet de multiplier les contacts entre les êtres humains, les animaux et les milieux naturels. La pandémie de COVID-19 a rappelé que ces nombreuses interactions augmentent les risques pour la santé humaine en favorisant la propagation de maladies infectieuses, dont plus de 60 % proviennent des animaux (zoonoses).
- Les activités anthropiques nuisent également à la santé globale des animaux et des écosystèmes. Les émissions de gaz à effet de serre et autres formes de pollution mettent en péril leur bien-être, qui est intimement relié à celui des êtres humains. La perte de biodiversité et les changements climatiques causent la dégradation des écosystèmes, qui fournissent nourriture et abris aux êtres vivants.
- La préoccupation du bien-être animal a été soulevée au Québec il y a quelques années, menant le gouvernement provincial à adopter la Loi sur le bien-être et la sécurité animale en 2015, plaçant ainsi la province à l'avant-garde par rapport au reste du Canada. Toutefois, cette législation ainsi que les autres instruments juridiques qui y sont associés encadrent le traitement des animaux en tant qu'individus et se limitent à certaines espèces domestiques (chats, chiens, poules, vaches, etc.).
- Une loi permettant la considération de la santé humaine, animale et environnementale pour les prises de décision liées à l'alimentation serait une étape importante vers une vision plus holistique et intégrée de la nature, en même temps qu'un mécanisme important pour favoriser la durabilité du système alimentaire québécois.

## Qui doit être mobilisé?



**Gouvernements** : gouvernement provincial, gouvernements autochtones et Direction de la santé publique



**Entreprises du secteur bioalimentaire**



**Établissements d'enseignement, de recherche et d'expertise**



**Société civile**

## Ressource

[Legroux, N. \(2018\). "One Health": Repenser la santé à l'interface entre les hommes, les animaux et les écosystèmes.](#)